

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT
3, rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
 Courriel : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 12
<u>Conseillers présents</u> 12
<u>Pouvoir(s)</u> 0

Date de la convocation : 26 février 2026

Date d'affichage : 26 février 2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 04 MARS 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le 04 mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS – Pascal SAILLY
 Mme Marie Pierre HIRSCH – Corinne DELENCLOS – Bernadette LAVOGIEZ
 MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE
 THEZY - Jacky DEVIGNE

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025
- 2- Proposition de prix pour la vente de parcelle « résidence les Vergnes »
- 3- Devis pour la fête locale pour le mois de juin
- 4- Proposition embellissement pour le poste électrique situé rue de la gare
- 5- Devis FULL SECURITE INCENDIE
- 6- Tarification 2026
- 7- Achat armoire de sécurité anti-feu
- 8- Achat lave-vaisselle
- 9- Approbation du CFU
- 10- Cimetière (conditions d'attribution des concessions)
- 11- Etat des restes à réaliser pour paiement de la machine à désherber

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Proposition de prix pour la vente de parcelle « résidence les Vergnes »

Monsieur le maire rappelle l'historique de la question. Parcelle 70m² qui jouxte la parcelle du demandeur et qui n'aboutit nulle part. Celle-ci est entretenue par le demandeur depuis de nombreuses années. Il propose un prix de 100 € d'achat pour cette parcelle.

Les membres du conseil municipal ne valident pas cette proposition achat.

3. Devis pour la fête locale pour le mois de juin

Monsieur le maire explique que la présidente du comité des fêtes a demandé un devis pour un retour de la fête locale avec l'installation de plusieurs attractions (pêche au canard, tir à la carabine, structure gonflable et une caravane de confiseries). Un devis de 1350 € TTC a été présenté avec, en reste à charge à la mairie, l'installation de l'électricité (380V) et l'eau.

Après échanges, les membres du comité des fêtes rejettent la demande en attendant que le point soit évoqué au comité des fêtes.

4. Propositions d'embellissement pour le poste électrique situé rue de la gare

Monsieur le maire expose que TE80 a retenu Thézy-Glimont pour l'embellissement du poste électrique situé à la salle des fêtes, en prenant en charge l'intervention d'un peintre pour un montant de 1 750€ HT, sans charge financière pour la commune, si ce n'est le nettoyage du poste avant peinture.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le choix de l'artiste.

5. Devis Full sécurité Incendie

Dans le cadre des contrôles des extincteurs, la société Full sécurité incendie a proposé un devis pour la sécurité incendie de nos ERP.

Monsieur le maire précise en amont qu'une partie du devis ne concerne pas la mairie mais Amiens Métropole (la bibliothèque).

Monsieur le maire explique le devis et donne son montant possible. Monsieur le maire propose de revoir les différentes prestations de ce devis.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de consulter de nouveau des entreprises pour que ce devis soit revu, afin de faire baisser le montant proposé de 2 395,20 € TTC.

6. Tarification 2026

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les différentes tarifications appliquées sur l'exercice 2025.

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident des tarifs suivants pour l'année 2026 (inchangés par rapport à 2025) :

- **CIMETIÈRE :**

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE	TARIF
Concession à perpétuité simple	210 €
Concession à perpétuité double	380 €

L'installation des caveaux, cavurnes et columbarium achevée, la tarification d'une revente aux habitants intéressés a été votée.

Le but de cette opération était de faire bénéficier aux concessionnaires d'une acquisition de caveau à prix coûtant, la commune prenant à sa seule charge les divers aménagements tels que la stèle « flamme du souvenir » et le paysager. Les caveaux installés sont simples : 2 places et un vide sanitaire qui permet le dépôt d'urne funéraire.

Au vu des factures acquittées par la commune, les constructions funéraires suivantes sont cédées à ces tarifs :

CONSTRUCTION FUNÉRAIRE	TARIF
Caveau de 2 places	1400 €
Cavurne	500 €
Case de columbarium	600 €

- **Réderie :**

RÉDERIE	TARIF
Emplacement réderie par 2 mètres	2 € les 2 mètres pour les particuliers 5 € les 2 mètres pour les professionnels

- **Foyer des campagnes :**

Location	TARIF
Foyer des campagnes	50€ par jour

- **Vente de bois de chauffage :**

STÈRES DE BOIS	TARIF
Bois tendre en 50 cm	50 €
Bois dur en 50 cm	65 €

Ces ventes sont limitées à 2 stères de bois / foyer

- Locations de pêche :

LOCATIONS PECHE	TARIF
Lots de pêche n°1 à 11 Lot de pêche n°12	92 € 138 €

- Location salle des fêtes – Location vaisselle – Remplacement vaisselle :

LOCATION SALLE	HABITANTS DE THÉZY-GLIMONT (fourniture obligatoire d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)	HORS THÉZY-GLIMONT
Location 48 heures Charges comprises (Électricité < 300 KW/h)	250 €	400 €
Caution	500 €	500 €
Caution réservation (chèque encaissé si annulation de la location après la signature du contrat)	100 €	200 €
Journée supplémentaire (Imposée quand jour férié accolé aux 48 h)	50 €	50 €

SUPPLÉMENTS	TARIF
Supplément électricité par tranche de 25 KW/h	20 €
Forfait nettoyage (n'incluant pas le rangement des tables et chaises, la vaisselle, le ramassage des gros détritrus au sol et le nettoyage des toilettes.) Tout manquement à ces obligations de nettoyage sera facturé)	70 €
Forfait journalier	100 € pas de location vendredi/week-end
Forfait deuil	50 €
Série complète pour 12 personnes 12 assiettes plates pour l'entrée, 12 assiettes plates pour le plat de résistance 12 : assiettes à dessert – tasses à café – verres à vin – verres à eau – flûtes à champagne - couteaux – fourchettes – cuillères à dessert – cuillères à soupe	8 €
Série succincte pour 12 personnes 12 assiettes plates – tasses à café – verres à eau – couteaux – fourchettes – cuillères à dessert	4 €

La douzaine de verres	2 €
Forfait gros ustensiles de cuisine (casseroles, marmites, plats, pichets...)	20 € Pour les personnes qui ne louent pas de séries de vaisselle
REMPACEMENT pour casse ou perte selon grille tarifaire en vigueur annexée au contrat	

- Prêt / location de matériel

TYPE DE MATERIEL	TARIF
Chaises	Gratuit pour les habitants et les associations
Anciennes tables de la salle des fêtes	2 € / table pour 48 h (à venir chercher et à ramener aux ateliers municipaux) Gratuit pour les associations ayant le siège social à Thézy-Glimont

Il est précisé que les associations ayant leur siège social à Thézy-Glimont bénéficient une fois par an de la gratuité de la salle (maxi 48 h), des charges et de la vaisselle (facturation en cas de casse).

7. Achat armoire de sécurité anti-feu

Monsieur le maire expose que les documents importants de la mairie (état-civil, registre des délibérations...) se trouvent dans une simple armoire. Dans le but de protéger ces documents contre les effractions ou d'incendie, monsieur le maire propose d'installer une armoire anti-feu.

Monsieur le maire a obtenu 2 devis de 1550 et 5142,25 € HT. Il précise que les autres devis n'ont pas été reçus.

Monsieur le maire propose de ne retenir aucun des deux devis afin d'avoir un produit qui corresponde aux attentes.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le report de cette décision.

8. Achat devis lave-vaisselle

Monsieur le maire a demandé au 3^{ème} adjoint de s'occuper de faire des devis pour remplacer le lave-verre de la salle des fêtes.

Monsieur le 3^{ème} adjoint explique que le souci du produit actuellement installé à la salle des fêtes est que ce n'est pas un lave-vaisselle mais un lave-verre, qu'il est vieillissant et peu performant (le personnel de ménage de la commune doit régulièrement re-laver la vaisselle après passage dans le lave-verre).

Plusieurs devis ont été établis (entre 3200 et 4500 € TTC) avec différents modèles.

Hors caractère d'urgence, en raison de l'absence de budget primitif pour 2026, les membres du conseil municipal décident de reporter la validation de ces achats. De plus, des devis supplémentaires vont être demandés.

9. Approbation du CFU

Monsieur le maire explique que le logiciel national de la trésorerie a connu un bug et que le compte financier unique n'a pas pu être certifié par la trésorerie avant la présente réunion, ce qui empêche l'approbation.

Monsieur le maire expose néanmoins les éléments budgétaires qu'il a en sa possession. Les membres du conseil municipal prennent acte de ces éléments.

10. Cimetière (conditions d'attribution des concessions)

Monsieur le maire rappelle que le cimetière du village ne dispose pas de règlement et que les conditions d'attribution des concessions n'existent pas.

Afin de limiter l'accès au cimetière, les concessions étant à perpétuité et la place étant limitée, monsieur le maire propose d'attribuer les concessions aux seuls habitants du village et aux propriétaires en foncier bâti, et ce jusqu'à l'adoption du règlement de cimetière.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ces conditions d'attribution.

11. Etat des restes à réaliser pour paiement de la machine à désherber

Monsieur le maire précise qu'une opération de 2025 n'a pas été réalisée. Il s'agit d'une machine à désherber, acquise en début d'année. Monsieur le maire demande le report de 2500 € du chapitre 2157 (qui dispose de 6000 €) pour le paiement de cette machine à désherber.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité monsieur le maire à signer le document.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.

Pour extrait conforme,

Le maire de Thézy Glimont

